

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2018- 361 DU 31 JUILLET 2018**

portant relèvement du Directeur général de l'Office National d'Imprimerie et de Presse et du Directeur de publication du quotidien "La Nation" de leurs fonctions.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, modifiée par la loi organique n° 93-018 du 28 septembre 1993 ;
- vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- vu** le décret n° 2016-466 du 03 août 2016 portant nomination de journalistes dans les organes de presse de service public ;
- vu** le décret n° 2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse
- vu** le rapport de la mission d'investigation de l'Inspection générale du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication en date du 02 juillet 2018 sur les irrégularités intervenues dans les procédures de passation des marchés publics à l'ONIP au titre des années 2016 et 2017 ;
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 juillet 2018,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Monsieur **Camille Guy Houngbégnon ADINCI** est relevé de ses fonctions de Directeur général de l'Office National d'Imprimerie et de Presse.

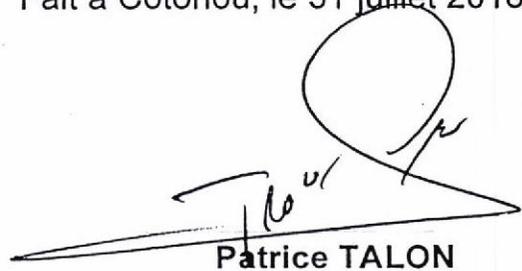
Monsieur **Sabin LOUMEDJINON** est relevé de ses fonctions de Directeur de publication du quotidien "La nation" à l'Office National d'Imprimerie et de Presse.

### Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2016- 466 du 03 août 2016, en ce qui concerne messieurs Camille Guy Houngbégnon ADINCI et Ekpodofassi Sabin LOUMEDJINON. Il sera publié au Journal Officiel.

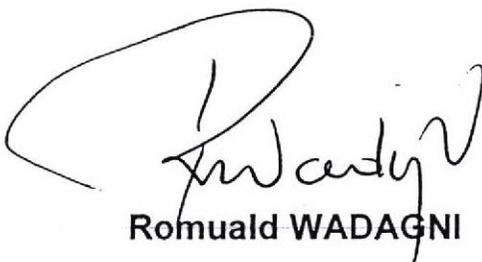
Fait à Cotonou, le 31 juillet 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



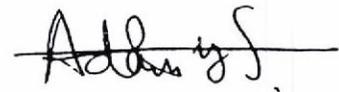
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

La Ministre de l'Economie Numérique  
et de la Communication,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

La Ministre du Travail et de  
la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS